



- PROGRAMME

Réforme retraite : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

Code : PR0521915199

Modalités

Durée :

7.00 heures soit 1.00 jour(s).

Intervenant :

Edouard CHAUVET - Consultant formateur - Expert comptable

Profils des apprenants :

- Dirigeants d'entreprise BIC

Prérequis :

- Etre dirigeant

Effectif :

- Minimal : 5
- Maximal : 12

Lieu :

CGA MP 13 avenue Jean GONORD 31500 TOULOUSE

Tarifs :

- Adhérent : 200.00 HT - 240.00 TTC
- Non Adhérent : 250.00 HT - 300.00 TTC

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 8 avril 2025



- PROGRAMME

Réforme retraite : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

Description du programme

Beaucoup de chefs d'entreprises souhaitent ou sont dans l'obligation (faute d'avoir encore trouvé un repreneur ou par nécessité financière ou le temps de l'accompagnement du repreneur) de poursuivre leur activité professionnelle alors qu'ils seraient éligibles à un départ en retraite. Il est donc nécessaire d'analyser et comparer les différentes stratégies de poursuite d'activité dans ce nouveau contexte réglementaire.

Pour cela plusieurs stratégies possibles :

- Poursuite sans liquidation de la retraite avec génération d'une surcote.
- Retraite progressive.
- Cumul emploi retraite plafonné.
- Cumul emploi libéralisé.

La dernière réforme des retraites en vigueur au 1er septembre 2023 modifie pour certaines générations :

- La durée de cotisation requise pour un départ taux plein.
- L'âge légal de départ à la retraite.
- Le dispositif carrière longue.
- Les dispositifs de cumul emploi retraite avec notamment la possibilité de se constituer de nouveaux droits suite à une deuxième liquidation post cumul emploi retraite.

Objectifs pédagogiques

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 8 avril 2025



- PROGRAMME

Réforme retraite : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

- Faire un point sur le fonctionnement et les évolutions (dernière réforme) des différentes stratégies possibles pour un chef d'entreprise ATS ou TNS (régime SSI, les PL ne seront pas traités) qui souhaite ou doit poursuivre son professionnelle.
- Savoir choisir la meilleure stratégie

Contenu de la formation

- Réforme des retraites.
 - Impact sur l'âge de départ à la retraite (relèvement progressif de 62 à 64 ans) - Impact sur la durée d'assurance requise pour un départ taux plein (une accélération de la précédente réforme) - Impact sur le dispositif carrière longue - Rappel des règles générales (conditions du taux plein, modalités de validation des trimestres, comment est calculée la retraite de base) - Rappel du fonctionnement de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (salariés et assimilés) : impact de la réforme - Rappel du fonctionnement de la retraite complémentaire des indépendants (RCI des ressortissants SSI) : impact de la réforme
- La poursuite de l'activité sans liquidation de la retraite par un dirigeant éligible au taux plein : la stratégie de base de la surcote
 - - Impact de la surcote sur la retraite de base ; comparatif de l'avantage surcote avec la perte définitive de pension sur la durée de la poursuite : un retour sur investissement très long dans l'immense majorité des cas (illustration chiffrée). - Conséquences de cette stratégie sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et RCI.
- Le cumul emploi retraite plafonné
 - - Les conditions communes aux salariés et aux TNS SSI pour bénéficier du cumul emploi plafonné - Les conséquences sur les droits retraite. - Le cas particulier du cumul emploi retraite plafonné des bénéficiaires du dispositif carrière longue. - Les conditions particulières et le calcul des limites de revenu à ne pas dépasser pour les salariés et assimilés salariés et les conséquences sur la retraite de base et la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (écrêtement ou suspension ?). - Les conditions particulières et le calcul des limites de revenu à ne pas dépasser pour les TNS SSI (impact des dividendes et des contrats Madelin et PERIN et les conséquences sur la retraite de base et la retraite complémentaire RCI (écrêtement ou suspension ?).
- Le cumul emploi retraite libéralisé
 - - Le cas particulier du cumul emploi retraite inter-régime (conditions et conséquences sur les droits retraite). - Le cumul emploi retraite libéralisé – Impact de la réforme : la possibilité de se constituer de nouveaux droits suite à une deuxième liquidation post cumul emploi retraite (illustration chiffrée).
 - Que faire si non encore éligible au cumul emploi retraite libéralisé ?

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 8 avril 2025



- PROGRAMME

Réforme retraite : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

- Le rachat de trimestre pour devenir éligible au cumul emploi retraite libéralisé
 - Le dispositif de rachat Fillon
 - Le dispositif de rachat Madelin réservé au TNS
 - Une stratégie du rachat de trimestres renforcée si
- La stratégie de la retraite progressive
 - Fonctionnement et conditions d'éligibilité au dispositif de la retraite progressive.
 - L'articulation de la stratégie retraite progressive avec ensuite le cumul emploi retraite libéralisé (illustration chiffrée).

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques:

- Document pédagogique transmis à la fin de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation:

- Quiz entrée et sortie de formation

Qualité et indicateurs de résultats :

Evaluation de la satisfaction du stagiaire

Accessibilité :

Financement :

Prise en charge par votre FAF ou OPCO possible selon critères d'éligibilités. Plus de renseignements contactez Sophie DOUHET à s.douhet@cgamp.asso.fr

Conditions d'inscription :

Inscriptions au plus tard, 8 jours avant le début de la formation.

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 8 avril 2025



- PROGRAMME

Réforme retraite : impact sur les stratégies de poursuite d'activité

Si demande de prise en charge, inscriptions 30 jours avant le début de la formation.

Contact :

Sophie DOUHET - Responsable Service Formation du CGA MP

s.douhet@cgamp.asso.fr

05 62 16 73 54

06 12 25 12 78

CGA MP | 13 avenue Jean GONORD TOULOUSE 31500 | Numéro SIRET : 30917299700046 |
Numéro de déclaration d'activité : 73310168031 (auprès du préfet de région de : Toulouse)
Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



MAJ 8 avril 2025